



COMPOSITION DE LA CLE DU SAGE SUD CORNOUAILLE

Dernier renouvellement général : 17 juillet 2018

A renouveler le : 16 juillet 2024

Mise à jour : DCPAT le 12/10/2021

1- Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements, des établissements publics locaux et de l'établissement public territorial de bassin, situés en tout ou partie dans le périmètre du SAGE

- Représentant du Conseil régional de Bretagne

Mme Gaël LE MEUR

- Représentant du Conseil départemental du Finistère

Mme Laure CARAMARO

- Représentants des maires et présidents d'E.P.C.I du Finistère

- Roger LE GOFF, président de la Communauté de communes du pays fousnantais

- Christian RIVIERE, vice-président de la Communauté de communes du pays fousnantais

- M. Jérôme GOURMELEN, conseiller communautaire de la Communauté de communes du pays fousnantais

- M. Olivier BELLEC, président de Concarneau Cornouaille Agglomération

- M. Guy PAGNARD, vice-président de Concarneau Cornouaille Agglomération

- M. Marc BIGOT, vice-président de Concarneau Cornouaille Agglomération

- Mme Danièle KHA, vice-présidente de Quimperlé Communauté

- M. Daniel HANOCQ, vice-président de Quimperlé Communauté

- M. Jean-Claude QUENTEL, conseiller communautaire de Quimperlé Communauté

2- Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations

- Représentant des chambres d'agriculture du Finistère

Un représentant élu de la chambre d'agriculture du Finistère

- Représentant des propriétaires fonciers

M. Frédéric de CARMOY

- Représentant de la chambre régionale de commerce et d'industrie métropolitaine de Bretagne Ouest

M. Pascal PARMENTIER

- Représentant des associations de protection de l'environnement

M. Hubert MEIGNEN, association « eaux et rivières de Bretagne »

- Représentant de la fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (Finistère)

M. Charles-Henri NOBLET

- Représentant des consommateurs

Mme Chrystelle ANVROIN, représentant la CLCV

- 3- Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics de l'Etat

le préfet coordonnateur de bassin ou son représentant

le préfet du Finistère ou son représentant

un représentant de l'Agence française pour la biodiversité

un représentant de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

un représentant de la délégation territoriale du Finistère de l'agence régionale de santé (ARS)